



Modification des Implementation Guidelines sur le Status Report

**Informations sur les modifications prévues des Swiss Payment
Standards applicables à partir de novembre 2022**

Version 1.0, valable à partir du 10 mai 2021

Historique des Révisions

L'ensemble des modifications réalisées et indiquées dans ce manuel est ci-après listé avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Description des modifications	Chapitre
1.0	10.05.2021	Nouveau document	Tous

Remarques générales

Introduction

SIX Interbank Clearing prend part à des comités et commissions traitant des questions de normalisation dans le trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché. Pour continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions de la norme ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements et dans le domaine de Cash Management, les «Swiss Payment Standards» sont établis sous la direction de SIX Interbank Clearing et périodiquement développés.

Le document actuellement en vigueur est disponible sur le site Internet suivant:

www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html

Modifications prévues – détails

Le présent document décrit les modifications prévues pour les Implementation Guidelines de Credit Transfer.

Modifications prévues – procédure

Dans un souci de large concertation et d'information préalable, SIX Interbank Clearing publie à l'avance les modifications prévues concernant les «Swiss Payment Standards» et invite les parties intéressées à prendre position sur ces modifications. Le formulaire créé à cet effet est disponible sur le site Internet suivant:

www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html#scrollTo=consultations

Une fois complété, le formulaire doit être envoyé à l'adresse e-mail suivante:

consultations@paymentstandards.ch

Première partie

Les constatations et modifications issus des commentaires reçus lors de la première procédure de consultation ont déjà été pris en compte dans ce document. Le rapport de consultation est en cours de préparation et sera publié sous le lien ci-dessus dès qu'il aura été finalisé.

Deuxième partie

Il s'agit de la deuxième partie de la procédure de consultation pour le SPS 2022 et elle contient, pour chaque document, les informations détaillées des modifications prévues de l'Implementation Guideline respective.

La consultation aura lieu du 10 mai 2021 au 21 mai 2021.

Après la fenêtre temporelle de soumission des observations, la finalisation des modifications a lieu et tient compte des observations reçues et d'autres développements importants (par exemple, de l'environnement SEPA ou concernant les messages SWIFT).

En raison de ces modifications majeurs, la publication des nouveaux documents pour le SPS 2022 est prévue dès juillet 2021. En cas de besoin impératif, par exemple en présence de facteurs exogènes, les documents seront mis à jour en février 2022.

Droit

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. SIX se réserve tous les droits y afférents, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

SIC AG décline toute responsabilité légale en ce qui concerne les erreurs et leurs conséquences.

L'ensemble des modifications réalisées dans ce document est ci-après listé dans un historique des révisions avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de modification et la mention du chapitre concerné.

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est employée. Toutes les dénominations de personnes s'appliquent aux deux sexes.

Table des matières

1	Information sur le schéma utilisé.....	6
2	Modifications généraux.....	7
2.1	Status.....	7
2.2	Réponses aux messages entrants.....	7
2.3	AOS Status dans les «pain.002» Status Messages.....	8
2.4	Traitement des erreurs de schéma par les transactions AOS.....	8
2.5	Reason codes.....	8
2.6	Modifications rédactionnels.....	9
2.6.1	Séquences de statut dans les messages pain.002.....	9
3	Éléments.....	10
3.1	Nouveau éléments.....	10
3.1.1	<FwdgAgt>.....	10
3.1.2	<OrgnlUETR>.....	10
3.1.3	<LEI>.....	10
3.1.4	<TrckrData>.....	10
3.1.5	<AcptncDtTm>.....	10
3.1.6	<ReqdExctnDt>.....	11
3.1.7	<Purp>.....	11
3.2	Éléments modifiés.....	12
3.2.1	<BIC>.....	12
3.2.2	<BICorBEI>.....	12
3.2.3	<DbtrAgt>/<BrnchId>.....	12
3.2.4	<CdtrAgt>/<BrnchId>.....	12
3.2.5	< OrgnlGrpInfAndSts>/<StsRsnInf>.....	12
3.3	Nouveau éléments avec «ND».....	13

1 Information sur le schéma utilisé

Aucun schéma spécifique au SPS ne sera plus publié pour le pain.002. À l'avenir, le schéma officiel de l'ISO, pain.002.001.10, sera utilisé. La raison en est que l'on s'attend à ce que les messages de rapport d'état soient générés à l'avenir par différents systèmes à des fins différentes (par exemple, SPS, CGI, SWIFT Tracker). Un schéma spécifique aux SPS conduirait à la création et à la maintenance de plusieurs schémas pour la pain.002, un effort considérable à éviter.

2 Modifications généraux

Les modifications généraux de l'Implementation Guideline sont expliqués ci-après.

Les informations en caractères obliques sont des extraits des Implementation Guidelines du SPS 2022.

2.1 Status

Le status "N" précédemment utilisé est renommé "ND", qui signifie "Not Delivered" (non livré). La raison en est de créer une distinction claire avec le statut "N", qui est utilisé dans le Implementation Guidelines pour Status Report et qui signifie "Non autorisé".

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des valeurs permis pour Status dans les Implementation Guidelines pour Status Report:

Status	Désignation	Description
M	<i>Mandatory</i>	<i>L'élément est obligatoire.</i>
O	<i>Optional</i>	<i>L'élément est optionnel.</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les IF peuvent livrer cet élément</i> • <i>S'il est livré, l'élément doit être traité</i>
D	<i>Dependent</i>	<i>L'utilisation dépend de l'utilisation d'autres élément. Selon le contenu ou la présence d'un autre élément, l'élément peut être obligatoire ou optionnel.</i>
BD	<i>Bilaterally Determined</i>	<i>L'élément est optionnel.</i> <i>Certaines institutions financières offrent des services supplémentaires lors de l'utilisation de l'élément. Ceux-ci doivent être convenus avec l'institution financière.</i> <i>En l'absence d'accord, l'élément est ignoré (non traité et non transmis dans le trafic interbancaire).</i>
ND	<i>Not Delivered</i>	<i>L'élément n'est pas livré.</i>

Tableau 1: Descriptions du statut

2.2 Réponses aux messages entrants

Le message "Customer Payment Status Report" est toujours livré dans la version du schéma ISO (2019 ou 2009) correspondant à celle du message d'origine.

2.3 AOS Status dans les «pain.002» Status Messages

Les nouveaux codes suivants sont disponibles pour le AOS Status dans les "pain.002" status messages:

- *ACSC (Accepted, Settlement Completed, Débit sur Compte de Payeur)*
Status: Group, PmtInf, TxInf
- *ACCC (Accepted Settlement Completed, Crédit sur Compte de Créancier)*

2.4 Traitement des erreurs de schéma par les transactions AOS

La gestion des erreurs de schéma liée aux transactions AOS a été ajoutée.

Explication:

Si des transactions individuelles dans un message présentent une erreur de schéma, une institution financière peut rejeter uniquement les transactions concernées au lieu de rejeter le message entier.

2.5 Reason codes

Les codes suivants ont été ajoutés à la liste des valeurs de codes ISO valides. (Les codes sur fond gris sont uniquement valables pour les prélèvements suisses et/ou pour les prélèvements SEPA).

Code ISO	Erreur
BE11	<i>Le code pays (Country Code) est manquant ou invalide</i>
CUST	<i>Annulation par le payeur</i>
MD02	<i>Des informations obligatoires sont manquantes dans le mandat</i>
RF01	<i>La référence de la transaction n'est pas unique</i>

Tableau 2: Nouveaux Reason Codes

2.6 Modifications rédactionnels

Les modifications rédactionnels de l'IG sont présentés ci-après. Ils ont pour but de susciter une compréhension générale, mais ils n'ont aucune influence sur les mises en œuvre.

2.6.1 Séquences de statut dans les messages pain.002

Une nouvelle annexe sera ajoutée aux Implementation Guidelines avec des informations concernant les séquences de Status pour les messages pain.002. Le chapitre consistera en un tableau avec les codes incluant des détails et un diagramme de changement de statut.

3 Éléments

Les informations sur les nouveaux éléments et les modifications apportées aux éléments existants du schéma sont présentées ci-après.

Lorsque rien d'autre n'est spécifié, la raison des modifications est le changement de schéma ainsi que l'harmonisation avec les normes internationales.

3.1 Nouveau éléments

3.1.1 <FwdgAgt>

L'élément «Forwarding Agent» est maintenant disponible avec le statut: «BD».

Chemin d'accès: <GrpHdr>/<FwdgAgt>

L'élément peut contenir des informations relatives à une institution financière expéditrice et est traité selon les règles de l'institution financière.

3.1.2 <OrgnUETR>

L'élément «Original UETR» est maintenant disponible avec le statut: «O».

Chemin d'accès: <OrgnPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<OrgnUETR>

S'il est disponible, L'élément contient l'"UETR" (Unique End-to-End Transaction Reference).

3.1.3 <LEI>

L'élément «Legal Entity Identifier» est maintenant disponible avec le statut: «O».

Chemin d'accès: <OrgnPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<StsRsnInf>/<Orgtr>/<Id>/<OrgId>/<LEI>

Le Legal Entity Identifier est un code alphanumérique à vingt chiffres qui sert d'identifiant unique global pour les entités juridiques du marché financier.

3.1.4 <TrckrData>

L'élément «Tracker Data» est maintenant disponible avec le statut: «BD».

Chemin d'accès: <OrgnPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<TrckrData>

L'élément peut contenir des informations permettant de suivre la transaction interbancaire associée au paiement et est traité selon les règles de l'institution financière.

3.1.5 <AcptncDtTm>

L'élément «Acceptance Date Time» est maintenant disponible avec le statut: «O».

Chemin d'accès: <OrgnPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<AcptncDtTm>

L'élément peut contenir des informations sur la date à laquelle le paiement a été accepté par l'institution gestionnaire du compte.

3.1.6 <ReqdExctnDt>

Les éléments suivants sont désormais disponibles sous <OrgnlPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<OrgnlTxRef>/<ReqdExctnDt>:

- Dt
- DtTm

En cas d'erreur, l'élément qui a été utilisé dans l'ordre de paiement original est livré.

3.1.7 <Purp>

L'élément «Purpose» est maintenant disponible avec le statut: «O».

Chemin d'accès: <OrgnlPmtInfAndSts>/<TxInfAndSts>/<AcptncDtTm>

L'élément peut contenir des informations sur l'objet du paiement, qui ont été incluses dans l'ordre de paiement par la partie initiatrice.

3.2 Éléments modifiés

3.2.1 <BIC>

Pour l'élément <BIC>, le nom est modifié.

Caractéristique	Ancienne	Nouvelle
Status	BIC	BICFI

Tableau 3: Modifications de l'élément <BIC>

3.2.2 <BICorBEI>

Pour l'élément <BICorBEI>, le nom est modifié.

Caractéristique	Ancienne	Nouvelle
Status	BICorBEI	AnyBIC

Tableau 4: Modifications de l'élément <BICorBEI>

3.2.3 <DbtrAgt>/<BrnchId>

Pour l'élément <GrpHdr>/<DbtrAgt>/<BrnchId>, le statut est modifié.

Caractéristique	Ancienne	Nouvelle
Status	«D»	«ND»

Tableau 5: Modifications de l'élément <BrnchId> du <DbtrAgt>

3.2.4 <CdtrAgt>/<BrnchId>

Pour l'élément <GrpHdr>/<CdtrAgt>/<BrnchId>, le statut est modifié.

Caractéristique	Ancienne	Nouvelle
Status	-	«ND»

Tableau 6: Modifications de l'élément <BrnchId> du <CdtrAgt>

3.2.5 <OrgnlGrpInfAndSts>/<StsRsnInf>

Pour l'élément <OrgnlGrpInfAndSts>/<StsRsnInf>/<Orgtr>/<Id>/<OrgId>/<Othr>, le statut est modifié.

Caractéristique	Ancienne	Nouvelle
Status	-	«ND»

Tableau 7: Modifications de l'élément <StsRsnInf>

3.3 Nouveau éléments avec «ND»

Les éléments suivants sont soit nouveaux, soit nouvellement autorisés dans le schéma ISO, mais ne sont pas livrés sur le marché financier suisse et ont le statut "ND". (Pour des informations sur le statut "ND", voir chapitre 2.1, page 7).

- OrgnlGrpInfAndSts/OrgnlCreDtTm
- OrgnlGrpInfAndSts/OrgnlNbOfTxS
- OrgnlGrpInfAndSts/OrgnlCtrlSum
- OrgnlGrpInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/PstlAdr
- OrgnlGrpInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/Id/OrgId/LEI
- OrgnlGrpInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtryOfRes
- OrgnlGrpInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtctDtIs
- OrgnlGrpInfAndSts/NbOfTxSPerSts
- OrgnlPmtInfAndSts/OrgnlNbOfTxS
- OrgnlPmtInfAndSts/OrgnlCtrlSum
- OrgnlPmtInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/PstlAdr
- OrgnlPmtInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtryOfRes
- OrgnlPmtInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtctDtIs
- OrgnlPmtInfAndSts/NbOfTxSPerSts
- OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/PstlAdr
- OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtryOfRes
- OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/StsRsnInf/Orgtr/CtctDtIs
- OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/AcctSvcrRef
- OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/ClrSysRef